

**SEANCE N° 1**  
**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq février à vingt heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/02/2021

Date d'affichage en Mairie : 18/02/2021

**Présents :** BREJON Hervé, BOUILLAUD Sylvia, GABORIEAU Frédéric, RINEAU Marie-Christine, BRIN Stéphane, MANCEAU Sandrine, LEROUX Gilbert, AUGEREAU Colette, MARTIN Fabrice, CHARTIER Jésabelle, PAILLAT Franck, SOUCHET Franck, POUPLAIN Elise, SORIN Françoise, OBLET Véronique

**Absents excusés :** /

**Pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** Stéphane BRIN

**Le quorum étant atteint**

**1 - COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL (délibération N°2021-001)**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le Budget PRINCIPAL de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion – Budget PRINCIPAL – du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion – Budget PRINCIPAL - du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

**2 - COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES (délibération N°2021-002)**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le Budget COMMERCES de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion – Budget COMMERCES – du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion – Budget COMMERCES - du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

### **3 - COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BERNARDIERE (délibération N°2021-003)**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion – Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE – du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion – Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE - du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

### **4 - COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 (délibération N°2021-004)**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion – Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 – du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion – Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 - du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

### **5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL (délibération N°2021-005)**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur GABORIEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du Budget PRINCIPAL 2020 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement 2020

Dépenses : 466 840,70€

Recettes : 854 640,03€

**Excédent de fonctionnement : 387 799,33€**

#### Investissement 2020

Dépenses : 603 281,35€

Recettes : 398 287,58€

**Déficit d'investissement : 204 993,77€**

Soit le tableau suivant :

	Résultat clôture 2019	Réalisé 2020	Résultat clôture 2020
Fonctionnement	279 871,48€ affecté en investissement	387 799,33€	387 799,33€
Investissement	665 366,14€	-204 993,77€	460 372,37€
Total			848 171,70€

*RAR Dépenses* : 256 432,39€

*RAR recettes* : 151 174,03€

Hors la présence de M. BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le compte administratif du Budget PRINCIPAL 2020.

#### **6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE COMMERCES (délibération N°2021-006)**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur GABORIEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du budget COMMERCES 2020 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement 2020*

Dépenses : 6 329,50€

Recettes : 21 794,99€

**Excédent de fonctionnement : 15 465,49€**

*Investissement 2020*

Dépenses : 16 481,14€

Recettes : 18 563,49€

**Excédent d'investissement : 2 082,35€**

Soit le tableau suivant :

	Résultat clôture 2019	Réalisé 2020	Résultat clôture 2020
Fonctionnement	18 563,49€, affecté en totalité à l'investissement	15 465,49€	15 465,49€
Investissement	- 15 097,40€	2 082,35€	- 13 015,05€
Total			2 450,44€

Aucun reste à réaliser.

Hors la présence de M. BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le compte administratif du Budget COMMERCES 2020.

#### **7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LA BERNARDIERE (délibération N°2021-007)**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur GABORIEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2020 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement 2020*

Dépenses : 57 011,95€

Recettes : 96 798,36€

**Excédent de fonctionnement : 39 786,41€**

Investissement 2020

Dépenses : 0,00€

Recettes : 25 000,00€

**Excédent d'investissement : 25 000,00€**

Soit le tableau suivant :

	Résultat clôture 2019	Réalisé 2020	Résultat clôture 2020
Fonctionnement	276 422,37€	39 786,41€	316 208,78€
Investissement	-25 000,00€	25 000,00€	0,00€
Total			316 208,78€

Aucun reste à réaliser.

Hors la présence de M BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le compte administratif du Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2020.

**8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 (délibération N°2021-008)**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur GABORIEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement 2020

Dépenses : 25 715,84€

Recettes : 25 715,84€

**Résultat de fonctionnement : 0,00€**

Investissement 2020

Dépenses : 25 715,84€

Recettes : 0,00€

**Déficit d'investissement : -25 715,84€**

Soit le tableau suivant :

	Résultat clôture 2019	Réalisé 2020	Résultat clôture 2020
Fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€
Investissement	0,00€	-25 715,84€	-25 715,84€
Total			-25 715,84€

Aucun reste à réaliser.

Hors la présence de M BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le compte administratif du Budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 2020.

**9 - AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2021 (délibération N°2021-009)**

Vu le Compte de gestion 2020 du comptable approuvé par délibération ce même jour,

Vu le Compte administratif 2020 du budget PRINCIPAL approuvé par délibération ce même jour,

Considérant que le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement est de : 279 871,48€ affecté en totalité en investissement

Considérant que le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement est de : 665 366,14€

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 est de : 387 799,33€  
 Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 est de – 204 993,77€  
 RAR Dépenses : 256 432,39€  
 RAR recettes : 151 174,03€

Le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est donc de : 387 799,33€  
 Le résultat de clôture d'investissement 2020 est donc de 460 372,37€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AFFECTE les résultats de la manière suivante au budget PRINCIPAL 2021 :**

Compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement) : 460 372,37€  
 Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 387 799,33€

**10 - AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET COMMERCES 2021 (délibération N°2021-010)**

Vu le Compte de gestion 2020 du comptable approuvé par délibération ce même jour,  
 Vu le Compte administratif 2020 du budget COMMERCES approuvé par délibération ce même jour,

Considérant que le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement est de : 18 563,49€, affecté en totalité à l'investissement

Considérant que le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement est de : - 15 097,40€

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 est de : 15 465,49€

Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 est : 2 082,35€

Considérant les restes à réaliser pour un montant de 0€

Le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est donc de : 15 465,49€

Le résultat de clôture d'investissement 2020 est donc de – 13 015,05€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AFFECTE les résultats de la manière suivante au budget COMMERCES 2021 :**

Compte 001 – Dépenses d'investissement (déficit d'investissement reporté) : 13 015,05€

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 15 465,49€

**11 – DEMANDE SUBVENTION CITY STADE CONSEIL DEPARTEMENTAL – FONDS DE SOUTIEN 2021 (délibération N°2021-011)**

Des échanges entre les jeunes de la Commune et les élus ont amené les commissions affaires familiales et associations-sport-loisirs à porter une réflexion sur la création d'un équipement pour redynamiser et apporter une offre supplémentaire à la population en centre-bourg.

Le choix des élus s'est porté sur l'aménagement d'un City Stade. L'emplacement a été validé par le conseil municipal le 8 octobre 2020, l'équipement sera implanté au Complexe Sportif à côté du court de tennis extérieur. Les commissions référentes ont travaillé sur le dossier pour faire estimer le projet et établir un plan de financement.

*Le plan de financement prévisionnel est le suivant :*

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant
Aménagement abords	1 125.00€	1 350.00€	Conseil Départemental	19 300.40 €
Fourniture et pose de la structure	31 600.00€	37 920.00€	Région PDL (10%)	5 478.50 €
Revêtement de sol EPDM	15 660.00€	18 792.00€	FCTVA	10 785,00 €
Plantations et clôture (lices)	600.00€	720.00€	Autofinancement	30 178,10 €
Mobilier urbain	5800.00€	6 960.00€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 785.00 €</b>	<b>65 742,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 742.00 €</b>

Au vu des montants, Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de soutien 2021 du Conseil Départemental de la Vendée.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé et l'opération projetée d'aménagement d'un City Stade

**SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du fonds de soutien 2021

**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents correspondants

**ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

### **12 – DEMANDE SUBVENTION CITY STADE CONSEIL REGIONAL – FRDC (délibération N°2021-012)**

Des échanges entre les jeunes de la Commune et les élus ont amené les commissions affaires familiales et associations-sport-loisirs à porter une réflexion sur la création d'un équipement pour redynamiser et apporter une offre supplémentaire à la population en centre-bourg.

Le choix des élus s'est porté sur l'aménagement d'un City Stade. L'emplacement a été validé par le conseil municipal le 8 octobre 2020, l'équipement sera implanté au Complexe Sportif à côté du court de tennis extérieur. Les commissions référentes ont travaillé sur le dossier pour faire estimer le projet et établir un plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant
Aménagement abords	1 125.00€	1 350.00€	Conseil Départemental	19 300.40 €
Fourniture et pose de la structure	31 600.00€	37 920.00€	Région PDL (10%)	5 478.50 €
Revêtement de sol EPDM	15 660.00€	18 792.00€	FCTVA	10 785,00 €
Plantations et clôture (lises)	600.00€	720.00€	Autofinancement	30 178,10 €
Mobilier urbain	5800.00€	6 960.00€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 785.00 €</b>	<b>65 742,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 742.00 €</b>

Au vu des montants, Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds Régional de Développement des Communes du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé et l'opération projetée d'aménagement d'un City Stade

**SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional au titre du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC)

**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents correspondants

**ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

### **13 – MAPA - AMENAGEMENT D'UN CITY STADE (délibération N°2021-013)**

Sylvia BOUILLAUD, 2<sup>ème</sup> adjointe, indique qu'une consultation, selon une procédure adaptée, a été faite pour la conclusion d'un marché dont l'objet est, l'aménagement d'un City Stade sur le Pôle Sportif à proximité du court de tennis extérieur.

Deux entreprises ont transmis une offre : CASAL SPORT et SPORTINGSOLS. Une entreprise seulement a proposé une offre avec le revêtement demandé (EPDM). Il s'agit de l'entreprise SPORTINGSOLS, le montant de la proposition s'élève à **48 356,60€ HT.**

Vu l'ordonnance N°2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret N°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le décret N°2019-259 du 29/03/2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le décret N°2020-893 du 22/07/2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2123-1,

Vu l'avis des commissions Associations-Sports-Loisirs et Affaires familiales réunies le 28/01/2021,

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SPORTINGOLS pour un montant de **48 356.60€ HT.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**CHOISIT** l'entreprise SPORTINGSOLS

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant d'un montant de 48 356.60€ HT

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

#### **14 – NOM RUES LOTISSEMENT LA BERNARDIERE – TRANCHE 3 (délibération N°2021-014)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la tranche 3 du Lotissement de la Bernardière va être commercialisée prochainement. Aussi, il convient de définir le nom des rues.



#### **Monsieur le Maire propose de créer 3 rues et 2 impasses :**

rue des Erables  
rue des Châtaigniers  
rue des Alisiers

impasse des Saules  
impasse des Marronniers

Vu l'article L 2121-29 du C.G.C.T.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 19/01/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**ADOpte** les noms de rues tels que définis ci-dessus

## **15 – CONVENTION SPL ASSISTANCE TECHNIQUE VOIRIE (délibération N°2021-015)**

Il est rappelé que par délibération N°2018-067 du 11/10/2018, la commune de Saint Aubin des Ormeaux a adhéré à un groupement de commandes avec la Gaubretière, Saint Martin des Tilleuls et Les Landes Genusson.

Afin de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif, la commune a sollicité l'agence de services aux collectivités de Vendée. Une convention a été validée par délibération N°2018-099 du 13/12/2018. Cette convention était valable 12 mois, renouvelable une fois pour la même durée.

La prestation comprenait la réalisation des métrés et estimations des travaux de voirie, la préparation des bons de commande, le suivi technique, administratif et financier des travaux.

La convention signée en janvier 2019 arrivant donc à échéance, Monsieur le Maire propose de confier à nouveau cette mission à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une nouvelle convention d'assistance technique de voirie. Le projet de convention transmis par l'agence définit l'étendue des prestations confiées et détermine la rémunération suivante :

<b>OBJET DE LA MISSION</b>	<b>REMUNERATION € H.T.</b>
Mission relative à l'assistance technique pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études et à la passation des marchés de travaux : - une visite de terrain, métré, plan et estimations des travaux - montage du DCE, analyse, passation des marchés de travaux	<b>700.00€ HT</b> <b>2 800.00€ HT</b>
Mission relative à l'assistance technique durant la phase de réalisation et jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement (suivi des travaux)	<b>2 100.00€ HT</b>
1 réunion supplémentaire	<b>280.00€ HT</b>

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, M. le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**, notamment ses articles L 1531-1, L 2122-21, L 2122-21-1 et L 2241-1,  
**Vu la loi N°85-704 du 12 juillet 1985** relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application,  
**Vu l'ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018** portant partie législative du Code de la Commande Publique  
**Vu le Code des Marchés Publics**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**CONFIE** la mission d'assistance technique de voirie relative à la commune de Saint Aubin des Ormeaux à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'accord de la Commission permanente et/ou de l'agrément du Conseil d'administration de la SPL

**APPROUVE** la convention d'assistance technique de voirie correspondante

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération comptable N°51 – Programme de voirie

## **16 – AVIS SUR LA REFONTE DU SITE INTERNET MUNICIPAL (délibération N°2021-016)**

Frédéric GABORIEAU, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la communication, rappelle que le site internet municipal a été créé en 2014. 7 ans après cette 1<sup>ère</sup> mise en ligne, le site mérite d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles technologies.

Il doit notamment devenir responsive pour être accessible facilement sur tous les supports numériques.

Après étude avec le service administratif et la commission communication, le coût serait d'environ 2 208€ TTC pour la refonte puis environ 860€ TTC de charges annuelles de fonctionnement (hébergement + maintenance corrective-applicative). Le package comprendrait également une prestation pour la création d'une charte graphique pour un montant de 1 308€ TTC.



Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ÉMET** un avis favorable sur la refonte du site internet municipal et la création d'une charte graphique

**CHARGE** le Maire de procéder aux démarches nécessaires

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération

**17 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2021-017)**

**Article 4 – Marchés publics < 15 000€ HT**

ENTREPRISE	DÉSIGNATION	MONTANT € HT	MONTANT TTC
ABC FROID	Réparation adoucisseur et mise en place d'un mitigeur+filtre Restaurant Scolaire	413,21 €	495,85 €
APS SERVICES	Plans d'évacuation Espace Culturel	331,70 €	398,04 €
APS SERVICES	Protection incendie Espace Culturel	366,80 €	440,16 €
BERRIAU AURELIEN	Réfection facade Espace Culturel	7 771,40 €	9 325,68 €
BOUCHET VEZINS	Aménagement abords Espace Culturel Accessibilité	6 379,75 €	7 655,70 €
HYPER U LES HERBIERS	Enceinte + Micro HF SONY	361,65 €	433,98 €
LABORATOIRE DE LA VENDEE	Analyse légionnelles 2021	243,69 €	292,43 €
METAL FABRIK	Boîte à livres en acier Espace Culturel	2 097,00 €	2 516,40 €
MOUILLE THIERRY	Travaux de voirie Route du Coudavid	885,72 €	1 062,86 €
SAFE	Piles, électrodes, signalétique... Défibrillateur supérette	305,00 €	366,00 €
SAVEC	Remplacement cartes électroniques CTA suite orage 23.01	2 694,00 €	3 232,80 €
VLOK	Location mini-pelle 1T700 5 jours - Chantier rue des Alouettes	704,59 €	845,51 €

**Article 8 – Délivrance et reprise de concessions dans le cimetière**

Concession M. CHAILLOUX Jean-François – 30 ans

**Article 15 – Droit de préemption urbain**

- 2 impasse des Eglantiers → Pas de préemption

- 21 rue de la Sèvre → Pas de préemption

Le conseil municipal prend acte de ce compte rendu

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

BREJON Hervé	GABORIEAU Frédéric	BOUILLAUD Sylvia
BRIN Stéphane	RINEAU Marie-Christine	AUGEREAU Colette
SORIN Françoise	LEROUX Gilbert	PAILLAT Franck
OBLET Véronique	CHARTIER Jésabelle	MARTIN Fabrice
SOUCHET Franck	MANCEAU Sandrine	POUPLAIN Elise